

Assemblée primaire de la Municipalité

16 juin 2025

Convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public à Massongex et Daviaz, l'Assemblée primaire communale est ouverte à 19h00 par Madame la Présidente Sylviane **COQUOZ**, en présence de 45 personnes. Elle se tient à la salle du 2^{ème} étage du complexe polyvalent.

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à cette assemblée primaire. Elle accueille, en particulier :

- M. Lionel Coutaz : représentant de la fiduciaire Nofival

Excusés : Jordan Jean-Daniel et Françoise
Schoch François

Scrutateurs Proz Frédéric et Loretan Carole

Elle remercie les employés communaux et les secrétaires pour le travail assidu accompli tout au long de l'année. Elle remercie également ses nouveaux collègues du Conseil qui se présentent chacun leur tour.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 09.12.2024
2. Comptes 2024
3. Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 2023
4. Règlement du chauffage à distance
5. Modification de l'annexe 1 du règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables
6. Informations
7. Divers

1. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 09.12.2024

Le procès-verbal était à disposition sur le site ou au bureau communal, l'assemblée n'en demande pas la lecture. Il est adopté sans remarque particulière.

2. Comptes 2024

Mme La Présidente prend la parole pour la présentation des comptes 2024 qui étaient à disposition au bureau communal ou sur le site. Elle précise que les citoyens qui auront consulté les comptes publiés avant le 2 juin auront eu droit à une version qui n'était pas la dernière et qui a été remise en ligne, dès cette date, avec les bons chiffres, pour une variation d'environ Fr. 5'000.--. Elle présente quelques extraits :

Dette nette par habitant : le ratio concernant la dette brute de la Commune par rapport aux revenus est de 88.41%, dans la fourchette jugée saine entre 50 et 100%. Il permet de réaliser la capacité de remboursement de la dette si l'intégralité des revenus y était consacrée.

Part du service de la dette : 8,93%, elle fait remarquer qu'avec cet indicateur ce sont les charges financières qui pèsent sur les comptes. La part des revenus courants absorbés par le service de la dette est considérée comme acceptable.

L'évolution des 8 indicateurs est présentée.

Investissements nets : CHF 196'219.25

L'ensemble des investissements réalisés est très peu élevé et correspond à la volonté du Conseil qui, dans son budget 2024, a clairement diminué le montant global d'investissements afin de retrouver une marge d'autofinancement et des liquidités acceptables. Certains investissements liés aux eaux et à l'aménagement du territoire ont été reportés.

Fonctionnement :

Au lieu du déficit budgétaire de CHF 47'074.--, les comptes clôturent avec un bénéfice de Fr. 183'699.48. Quelques détails du fonctionnement sont présentés :

Crèche/UAPE

A charge de la commune CHF 403'389.93.

Les coûts de la crèche et UAPE ont augmenté, malgré la hausse conséquente des tarifs à la rentrée 2024. Pour quelles raisons ?

- Les nouveaux tarifs n'ont été appliqués que depuis la rentrée d'août 2024.
- Le nombre d'enfants accueillis à l'UAPE a augmenté à la rentrée 2024, passant de 88 à 108. L'UAPE est principalement responsable de cette forte augmentation, étant donné que les enfants qui passent de la crèche à l'école poursuivent logiquement leur parcours en restant à l'UAPE.
- Le niveau financier des familles concernées se situe toujours dans une fourchette largement subventionnée.

Vignettes de stationnement et horodateurs

Les horodateurs ont été introduits en août 2023. 2024 est donc la première année complète d'exploitation du nouveau système de tarification du stationnement et présente un résultat positif de CHF 29'119.70 auquel il faut déduire Fr. 1'309.10 de charges, pour un résultat net de CHF 27'810.60.

Eau – eaux usées – déchets

EAU POTABLE : Le financement de l'eau potable n'est pas encore assuré par un règlement conforme à la loi du pollueur/payeur. Un nouveau règlement sera élaboré durant cette législature. Pour 2024, le service est bénéficiaire de CHF 37'135.62, sachant que d'importants travaux doivent être effectués sur le réseau ces prochaines années. Le Plan de Gestion pour l'Approvisionnement en Eau (PGA) est en cours d'homologation.

EAUX USEES : 2024 est la première année d'application du nouveau règlement. Le manque de financement du service est notamment dû au fait que la partie « eaux claires » n'a pas encore été facturée pour 2024 et le sera conjointement à 2025, comme annoncé aux utilisateurs dans le courrier ad hoc.

DECHETS : le règlement des déchets introduit au 1er janvier 2018 est toujours d'actualité, 8 ans plus tard, dans ses tarifs qui permettent de clôturer l'exercice 2024 avec un bénéfice de CHF 5'336.45, attribués au financement spécial. La plupart des communes environnantes ont dû réétudier leurs tarifs après 2 ou 3 ans d'entrée en vigueur.

Subventions énergétiques

Le fonds de subventionnement en faveur de l'économie d'énergie est moins sollicité par les citoyens que budgété pour 2024. C'est pourquoi, il est proposé de modifier les taux de subventionnement du règlement homologué, en les augmentant. Cette modification fait l'objet du point 5 de l'ordre du jour, soumis à l'approbation de l'assemblée primaire.

Indemnités d'exploitation FAMSA : CHF 357'876.45

Comme chaque année, nous bénéficions des indemnités d'exploitation versées par l'entreprise FAMSA. En 2024, elles sont plus élevées que budgétées et comprennent également un rattrapage sur les années 2022 et 2023.

Impôts sur le revenu : + CHF 570'870.60 par rapport au budget

Montants supérieurs à la provision 2022 de CHF 144'000.--, 2023 de CHF 235'000.-- et 2024 de CHF 231'000.--.

Impôts sur les prestations en capital : + CHF 142'990.--.

Impôts sur les successions : + CHF 60'934.15.

Il est toujours aléatoire et difficile de budgérer ces montants.

Impôts des personnes morales : + CHF 64'885.80.

Hausse conséquente due à des nouveaux contribuables.

Les statistiques cantonales sur 10 ans montrent clairement que le revenu moyen des citoyens de Massongex se situe au-dessous de la moyenne valaisanne, comme déjà relevé dans les explications sur la crèche.

Résultats :

| | | |
|--------------------------------|-----|---------------|
| Marge d'autofinancement | CHF | 1'855'804.77 |
| Amortissements | CHF | 837'650.55 |
| Investissements nets | CHF | 196'219.25 |
| Attribution aux fonds spéciaux | CHF | 42'472.07 |
| Attribution au capital propre | CHF | 800'000.-- |
| Excédent de revenus | CHF | 183'599.48 |
| Capital | CHF | 11'174'472.69 |

Vu l'excellent résultat, CHF 800'000.-- ont été attribués à la réserve de politique budgétaire afin d'anticiper les excédents de charges dus aux investissements futurs.

Les comptes 2024 ont été examinés par la commission des finances le 13 mai 2025 et validés par le Conseil municipal le 19 mai 2025.

Mme la Présidente passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions sur les comptes.

Jérôme Cettou fait remarquer que pour le futur règlement sur l'eau potable, il faudrait augmenter par palier la future taxe.

Effectivement le nouveau règlement est basé comme les autres « pollueur-payeur » : Le calcul se fera en tenant compte des futurs investissements une fois le PGA validé par le canton. Il y aura une taxe de base et une taxe variable.

Des explications sont données : les eaux claires sont liées aux eaux usées. La meilleure des solutions et la plus économique est d'infilttrer l'eau dans des puits perdus. Les eaux claires ne sont soumises aux taxes que lorsqu'elles vont dans les canalisations des eaux claires communales.

Les citoyens ont rempli un formulaire qui peut être faux ! Que se passe-t-il dans ce cas ? Selon M. Tristan Jordan, le service technique de la Commune connaît pour une grande partie du village la façon dont sont raccordées les habitations. Il pourra également y avoir des contrôles.

Il rappelle également qu'il y a eu deux séances d'information à la population et que l'augmentation des taxes d'eau usée a été accompagnée par une baisse d'impôts.

3. Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 2024

La parole est donnée à M. Lionel Coutaz de la fiduciaire Novifal. L'audit a été réalisé conformément aux prescriptions légales.

Il recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2024.

Par vote à main levée, l'assemblée accepte les comptes 2024 à l'unanimité moins une abstention.

4. Règlement du chauffage à distance

M. Gwenaël Richard présente ce règlement. Il indique qu'une séance d'information a eu lieu le 26 mai dernier. La présentation des différents intervenants se trouve sur le site.

Il explique le fonctionnement du thermo réseau (valorisation des déchets).

Calendrier de Satom :

2025 : Mise à l'enquête publique

2026 : Autorisation officielle

2027 : Réalisation de l'épine dorsale

2028 : Déploiement du CAD à Massongex, premiers raccordements

Etapes du projet

Planification énergétique territoriale

Analyse des besoins en énergie du territoire communal

Identification des zones adaptées pour le CAD

Etudes et choix de la variante

Plusieurs variantes ont été étudiées (Satom, petit CAD à bois)

Déclaration d'intention en vue du déploiement du CAD Satom à Massongex

Processus juridique

Préparation d'un règlement sur le chauffage à distance

Préparation d'une convention entre la commune et Satom pour attribuer une concession à cette dernière.

Prochaines étapes

Homologation des règlements par le Conseil d'Etat

Signature d'une convention entre Satom et la Commune

La convention donne les conditions et modalités du développement du projet de réseau de chauffage à distance ce qui permet aux privés et aux bâtiments communaux de bénéficier du CAD de la Satom.

Le contrat entre les propriétaires et la Satom relève du droit privé et ne concerne pas la Commune.

Résumé du règlement

- Principe de concession
- Droit de passage sur le domaine public
- Droit de passage sur le domaine privé
- Mention d'une zone de raccordement
- Tarifs (compétence de fixer un plafond)
- Pas d'obligation de raccordement, mais incitation de la part de la commune

Chaque article est commenté en détail avec présentation du périmètre de raccordement.

Questions :

Jérôme Cettou Indique que le raccordement des villas n'intéresse pas la Satom. La Satom veut s'implanter à Massongex et c'est une excuse pour alimenter St-Maurice.

Réponse : en aucun cas Massongex est alibi puisque le parcours pour raccorder St-Maurice passe par Bex.

Convention : quels avantages pour la commune ?

Réponse : la Satom aménage les axes principaux à ses frais. La commune doit trouver des solutions pour ses bâtiments car actuellement ils sont chauffés soit au gaz soit au mazout. La Commune doit montrer l'exemple.

Théo Carthobraz fait remarquer qu'il n'y pas d'article concernant le déplacement de la conduite sur terrain privé aux frais de la Satom.

Réponse : le passage de la conduite fera l'objet de convention avec les privés et tout est négociable.

Maurice Charles ne voit pas comment l'eau peut être chaude jusqu'à St-Maurice. Il indique que c'est du « greenwashing »

Réponse : il y a suffisamment d'énergie, elle est majoritairement renouvelable et les conduites sont isolées.

Laurent Perruchoud relève que c'est une bonne solution également pour les privés qui doivent changer leur PAC et de plus il n'y a pas d'obligation de raccordement. Chacun fait ses calculs en conséquence.

Maxime Loretan : est-ce qu'il y a une garantie sur la durée ?

Réponse : comme pour tout on ne peut pas prévoir. Par contre, les sources fiables sont le site chimique (vapeur), géothermie à Lavey-les-Bains. Tout est prévu dans le même tuyau.

Julien Richard indique que pour lui c'est du fossile et pas de l'énergie renouvelable.

Rachel Udriot intervient concernant le tracé de la conduite principale

Réponse : ce trajet n'est pas définitif

Régis Barman : Est-ce qu'il y a des normes dans la durée des concessions ?

Réponse : probablement que la concession sera sur une durée de 50 ou 60 ans.

Concernant les raccordements au gaz tout est réglementé dans la loi cantonale sur l'énergie.

A la question : Acceptez-vous que le règlement sur le chauffage à distance soit passé en bloc à l'approbation ?

L'assemblée répond à l'unanimité moins une abstention.

A la question : Acceptez-vous le règlement sur le chauffage à distance y compris le périmètre de raccordement ?

L'assemblée répond par 37 oui, 4 non et 4 abstentions.

5. Modification de l'annexe 1 du règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables

M. Richard Gwenaël commente les modifications de l'annexe 1 du règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

- 1) Ajout des mesures M-07 et IP-07 (Raccordement à un réseau de chauffage) du Programme Bâtiments à la liste des mesures subventionnées ;
- 2) Ajout de la mesure IP-19 (Création d'une première installation d'un système de distribution de chaleur hydraulique lors du remplacement de chauffages électriques décentralisés à résistances ou de chauffages décentralisés à combustibles fossiles) du Programme Bâtiments à la liste des mesures subventionnées
- 3) Augmentation de la subvention communale de 20% à 30% de la subvention cantonale pour toutes les mesures du Programme Bâtiments

Questions :

Marie-Dominique Ruppen demande si d'autres subventions sont octroyées notamment sur l'isolation des bâtiments.

La liste figure dans le règlement en question déjà en vigueur. Lors de gros travaux, les maîtres d'œuvre s'occupent de faire le nécessaire pour l'obtention des subventions.

Richard Julien indique qu'il n'a pas demandé les subventions car elles font vivre les bureaux d'étude.

A la question : Acceptez-vous la modification de l'annexe 1 du règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables ?

L'assemblée répond par 43 oui et 2 abstentions

6. Informations

BRIC Seniors – Raymonde Schoch

Le Bureau régional d'information et de coordination seniors regroupe 12 communes du Chablais, dont Massongex depuis le début de cette année.

Il est à disposition pour toutes les questions concernant :

- les assurances, l'AVS, l'AI, les PC
- les activités sociales ou culturelles,
- la mobilité,
- le soutien administratif,
- les questions liées au CMS ou à l'entrée en EMS.

Cela s'adresse aux aînés, à leur famille, aux proches et voisins aidants, et aux professionnels de la santé et du social. En cas de besoin, ne pas hésiter à contacter le 024 565 80 86.

Nouveau journal communal – Jennifer Cettou

La nouvelle commission du journal communal a décidé de changer sa configuration et de l'imprimer sur du papier écologique. Il est plus aéré et agréable à lire. Mme Cettou attend les remarques et idées des citoyens par mail à journal3tours@massongex.ch.

UAPE – Jennifer Cettou et Gwenaël Richard

Actuellement l'UAPE est hébergée dans l'école et la cohabitation n'est pas optimale. La Commune doit trouver une solution d'urgence. C'est pourquoi elle a décidé de poser des containers sur le parking de la Place-Gabriel-Donnet dès la rentrée scolaire 2025-2026. Cette structure a besoin d'une surface de 350 m² et son emprise sera sur le parking de la place Gabriel-Donnet. En effet, le Conseil a décidé de ne pas supprimer les arbres car la cour d'école est déjà un grand îlot de chaleur.

Un groupe de travail a été créé afin d'ébaucher plusieurs solutions à long terme pas seulement sur la crèche mais l'école et autre.

Animations villageoises – Laetitia Barroso

Elle convie les citoyens à la Fête de fin des écoles ainsi qu'au 1^{er} août. Elle est ouverte à toute remarque ou proposition constructive.

Poulailler de Colette – Sylviane Coquoz

Mme Coquoz prend ses quartiers d'été les mardis après-midi de 15h00 à 17h00 et les jeudis matin de 09h30 à 11h30 durant le mois de juillet.

7. Divers

Marie-Dominique Ruppen est sidérée qu'on mette des enfants dans des containers alors qu'il y avait le bâtiment « Chiono » à acheter :

Réponse : c'est une solution d'urgence, les containers sont étudiés pour accueillir des enfants et aménagés en fonction des besoins.

Journal communal : les comptes n'apparaissent pas, c'est honteux de devoir utiliser un code QR.

Réponse : la commission a pris connaissance des journaux communaux d'autres communes qui ont pris le parti de ne plus inclure les comptes dedans. Madame la présidente indique que c'était toujours un stress avec les délais d'impression et de distribution avant l'assemblée primaire. Le Conseil a fait le choix de mettre l'intégralité sur le site internet et également à disposition au bureau communal. Dans les précédents journaux communaux, il y avait uniquement un résumé des comptes.

Tony Mariétan remercie le conseil pour leur travail et s'inquiète de l'utilisation des places de parc pour la mise en place de containers.

Réponse : le conseil réfléchit à les remplacer autre part.

Rachel Udriot : est-ce que le sablier sera replacé ?

Réponse : il fait partie du réaménagement de la RC 302. Normalement, il y aura une présentation publique, en septembre, sur le réaménagement de la RC 302.

Sièges rehausseurs pour les enfants à la salle polyvalente. La Commune pourrait-elle en faire l'acquisition ? La question sera traitée par le Conseil.

Guy Gollut : il constate qu'il y a beaucoup de travaux prévus, il demande de mettre l'accent sur des accès à mobilité douce, exemple le nouveau trottoir vers la halle « Evosun » sans accès.

Réponse : la commune est consciente du problème. Il faut savoir que dans le réaménagement de la RC 302 tous les embranchements de routes auront des trottoirs traversants.

Pascal Cettou : est-ce que les bennes sont autorisées à l'entrée du village côté St-Maurice ?

Non elles ne sont pas autorisées.

Demande des contrôles de vitesse. M. Ruppen Yannick en fera part à la prochaine séance de la police communale.

Maryline Jaquier : 30km/h et phono-absorbant entrée du village, est-ce toujours d'actualité ?

Réponse : oui, ce sont des négociations avec le Canton afin de trouver le bon équilibre des secteurs à abaissement de vitesse. Il faut également savoir que c'est la seule route, sur sol valaisan, où il est possible de circuler avec des convois exceptionnels.

Julien Richard relève que sur le Riviera, entre 22h00 et 06h00 du matin, la circulation est à 30km/heure.

Marie-Dominique Ruppen demande si un robinet peut être remis au cimetière.

Réponse : il y en a un côté abri, à réparer.

La parole n'est plus demandée. Mme la Présidente clôture la séance et invite l'assemblée à partager un verre au café Central.

Séance levée à 21h00

| | |
|-----------------|-----------------|
| La Présidente : | La Secrétaire : |
| Sylviane Coquoz | Sandra Mariétan |